

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Dispositif "Sportifs de haut niveau" - Aide aux associations de sports individuels accueillant un ou plusieurs sportifs de haut niveau : attribution 2025

Décision D-2025-166

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son L 5211-10 relatifs au régime de délégation du Président ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2021-191 du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire et au Président par laquelle le Conseil a donné délégation au Président en matière de subventions pour l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au budget) ;

Vu la délibération DEL-CC-2016-080 du Conseil communautaire du 12 avril 2016 relative à l'adoption du règlement d'aides aux clubs de sports dont la pratique est individuelle et ayant des sportifs évoluant au haut niveau ;

Vu la délibération DEL-CC-2025-105 du Conseil communautaire du 24 juin 2025 adoptant les nouvelles modalités d'aides aux sportifs individuels de haut niveau ;

Vu l'arrêté du Président A-2021-049 du 28 juin 2021 portant délégation de fonctions et de signature au vice-président Monsieur André GUILLERMIC ;

Considérant la liste des sportifs de haut niveau éditée par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) parue le 28 janvier 2025.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention aux associations du territoire pratiquant un sport individuel amateur de haut niveau pour la saison 2025 selon l'inscription de leur(s) athlète(s) sur la liste éditée par le CDOS :

BÉNÉFICIAIRE	ASSOCIATION	DISCIPLINE	SUBVENTION 2025
COURRILLAUD Cédric	Enjeux Sport Adapté du Bocage	Tennis de table	2 000,00 €
ARCADE Pierre-Thomas	Enjeux Sport Adapté du Bocage	Tennis de table	1 200,00 €
HAY HUGO	Sèvre Bocage Athlétic Club	Athlétisme	2 000,00 €
GOKTAS MARZANATO Nahim	Taekwondo Club Bressuire	Taekwondo	1 200,00 €
TIMLALINE Marwa	Taekwondo Club Bressuire	Taekwondo	1 200,00 €
TIMLALINE Safae	Taekwondo Club Bressuire	Taekwondo	1 200,00 €
MALIGE Mae	Tennis Club de Bressuire	Tennis	1 200,00 €
WANDJI Maëlyne	Judo Club du Bocage	Judo	1 200,00 €
TEMPLEREAU Alexandre	Golf de Bressuire	Golf	1 200,00 €
TOTAL GÉNÉRAL			12 400,00 €

Article 2 : ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Bressuire et à Monsieur le Receveur Municipal de Bressuire

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 26/06/2025

**Le vice-Président,
Monsieur André GUILLERMIC**



Transmis en préfecture le - 1 JUIL. 2025

Notifié ou publié le - 1 JUIL. 2025

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.